

# Fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet : éditorialisation des chaînes

**CNC**

## Présentation du dispositif

L'aide aux chaînes numériques du fonds CNC Talent soutient les créateurs vidéo pour leur permettre une montée en gamme de leurs contenus récurrents, diffusés sur Internet via leurs chaînes numériques.

On entend par « chaîne numérique » un ensemble d'œuvres autour d'une thématique, d'un concept ou d'une personne, mises à disposition du public sur une plateforme numérique. Exemples : chaîne YouTube / Dailymotion, page Facebook, profil Instagram, profil Snapchat...

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises de production et les associations (dont l'objet des statuts comporte la mention « production audiovisuelle ») qui représentent un créateur vidéo ou un collectif de créateurs.

#### — Critères d'éligibilité

Ces structures doivent avoir un établissement stable en France au moment du versement de l'aide.

Le créateur vidéo (ou collectif) devra justifier d'un nombre minimum de 50 000 abonnés.

### Pour quel projet ?

#### — Présentation des projets

Sont concernés, les projets de création de chaîne ou de développement de chaîne existante souhaitant monter en puissance, diffusant des vidéos d'expression originale française d'intérêt artistique et culturel de tous genres (fiction, documentaire, docu-fiction, vlog, tutoriels,...), avec une valorisation du travail d'écriture et une intensité du besoin en moyens techniques.

#### — Dépenses concernées

Sont éligibles, les dépenses de production et/ou d'acquisition de droits de diffusion d'œuvres et les dépenses techniques de mise en ligne, d'éditorialisation et de promotion des œuvres.

Les placements de produits sont acceptés.

## Quelles sont les particularités ?

### — Dépenses inéligibles

Sont exclus : les projets de chaînes institutionnelles et aux contenus promotionnels.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide aux chaînes est plafonnée à 50 000€ et chiffrée à partir d'un devis et d'un modèle d'affaire (business plan) fournis par le porteur de projet.

La proportion de l'apport d'aide publique ne pourra excéder 50% du budget total prévisionnel, conformément à la réglementation européenne. Par exemple, pour un devis total de 40 000€, la demande d'aide ne pourra être supérieure à 20 000€.

### Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée en deux fois :

- 70% au moment de l'attribution de l'aide,
- 30% après réalisation du projet (lien du projet en ligne transmis au CNC).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

Le dépôt des dossiers se fait par voie électronique uniquement, via le formulaire de demande.

### — Éléments à prévoir

Le dossier de demande d'aide à la création comprend les éléments suivants :

- un pitch vidéo de 3mn environ expliquant le concept de la chaîne, ses intentions artistiques, la mise en scène, lieux, décors, personnages...
- une présentation écrite du talent (ou collectif de talents),
- un devis (budget prévisionnel sur 6 mois) et plan de financement - intégrés dans le formulaire,
- une stratégie de la chaîne et son financement (à compléter dans le formulaire),
- un RIB (avec tampon de la banque et signature du guichet obligatoire)

### Quel cumul possible ?

Cette aide est renouvelable une fois, après 6 mois. En cas de refus d'octroi d'aide par la commission, vous ne pourrez pas représenter votre projet plus d'une fois.

Un même projet ne peut être déposé et faire l'objet d'une instruction simultanée à une autre aide du CNC sur les

mêmes dépenses.

Les aides du fonds CNC / TALENT (aides à la création et aides aux chaînes confondues) aux personnes morales sont plafonnées à 6 par an.

---

## Organisme

### CNC

#### Centre National du Cinéma

- 291 Boulevard Raspail  
75675 PARIS Cedex 14  
Téléphone : 01 44 34 34 40  
Web : [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://cnc-talent.festicine.fr/identification>